



***L'ORGANISATION DE L'AFRIQUE EN ENSEMBLES
REGIONAUX, PEUT-ELLE FAVORISER LA SORTIE DU
CONTINENT NOIR DE SON ETAT DE DECLASSEMENT DE LA
GEOSTRATEGIE MONDIALE ?***

*Mémoire de géopolitique
du colonel Cocou L.SEMEGAN (BENIN)
dans le cadre du séminaire
« Mondialisation Et Logique De Puissance ».*

Directeur : Monsieur Jean-Louis SCARINGELLA

Mars 2004

***L'ORGANISATION DE L'AFRIQUE EN ENSEMBLES REGIONAUX,
PEUT-ELLE FAVORISER LA SORTIE DU CONTINENT NOIR DE SON
ETAT DE DECLASSEMENT DE LA GEOSTRATEGIE MONDIALE ?***

SOMMAIRE

INTRODUCTION

***CHAPITRE I : DECLASSEMENT DE L'AFRIQUE DE LA GEOSTRATEGIE
MONDIALE***

***CHAPITRE II : ORGANISATION DE L'AFRIQUE EN ENSEMBLES REGIONAUX :
SOLUTION POUR SA SORTIE DU DECLASSEMENT DE LA
GEOSTRATEGIE MONDIALE***

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le monde a connu dans la dernière décennie du XXème Siècle des mutations profondes qui ont projeté l'humanité dans une nouvelle ère du point de vue de la géostratégie globale. Cette nouvelle ère se distingue par:

- des transformations politiques profondes à l'intérieur des Etats du système socialiste qui, dans leur grande majorité, ont opéré une transition à la démocratie pluraliste et du libéralisme économique;
- des mutations régionales résultant de l'abandon de l'idéologie marxiste – léniniste et de la dégradation de certains Etats dont celle de l'Ex – URSS avec la cessation de son rôle de puissance tutélaire du système socialiste;
- des mutations de l'ordre international par l'ouverture à l'Ouest des pays de l'Est consacrant ainsi la fusion de l'Ouest et de l'Est en un Nord plus ou moins unifié face au Sud;
- la recomposition graduelle du paysage géopolitique, géostratégique et géo- économique par le biais du renforcement et de l'extension des processus d'intégration régionale;
- l'émergence des Etats-Unis comme l'unique hyper- puissance;
- l'émergence des Démocraties nouvelles ou rétablies;
- la résurgence des nationalismes et des fondamentalismes perçue comme une menace globale;
- la multiplication des conflits ethno - politiques.

A l'ordre bipolaire de l'après deuxième guerre mondiale fondé sur le clivage idéologique entre socialistes et capitalistes, s'est ainsi substitué un ordre mondial instable fondé sur l'universalisation de la démocratie et de l'économie de marché, le développement prodigieux des moyens de communication et l'émergence d'une économie mondiale régionalisée qui met en compétition des grands ensembles régionaux avec la montée en puissance d'acteurs globaux échappant au pouvoir régulateur des Etats.

C'est ce que disait en ces termes un diplomate européen: « La société "globale" dans laquelle nous vivons aujourd'hui, est née en 1989 dans le fracas de l'effondrement du mur de Berlin, qui a marqué la fin du monde bipolaire. Le nouvel ordre mondial issu de ces turbulences se caractérise par la suprématie dans tous les domaines des Etats-Unis, la seule "hyper puissance" autour de laquelle s'ordonnent désormais les 190 autres pays du monde selon une hiérarchie de puissance et d'influence.

S'inspirant de la vision développée par Henry Kissinger dans son essai "Diplomatie" (Fayard, 1996), il classe les pays en quatre catégories : "les puissances d'influence mondiale", les puissances moyennes ou régionales, les petits pays sans influence, dont les micros – Etats et enfin, "les pseudo- Etats", c'est-à-dire "des Etats incapables d'exercer effectivement leur souveraineté formelle".

Le continent africain n'est pas resté en marge de ces mutations qui ont sensiblement modifié sa situation dans la géopolitique globale. Les traits distinctifs de la nouvelle donne pour l'Afrique sont :

- l'achèvement du processus de décolonisation avec l'accession à l'indépendance de la Namibie en 1990 et la fin du régime d'Apartheid en 1994;
- l'amorçage du processus de démocratisation couplé avec la généralisation de l'économie de marché à l'échelle du continent ;
- la déstabilisation prolongée d'un certain nombre de pays;
- le déclassement du continent africain dans la géostratégie mondiale;
- la persistance des problèmes de délimitation des frontières;
- la prolifération des armes, notamment des armes légères;
- la mise en œuvre de réformes économiques libérales dans l'ensemble des pays africains;
- le défi de la lutte contre la pauvreté;
- le renforcement du processus d'intégration régionale;
- la réalisation progressive et harmonieuse du développement durable;
- la mondialisation accrue des Etats africains pour la recherche de solutions aux problèmes auxquels le continent est confronté.

C'est dans cet environnement externe fort complexe que l'Afrique évolue.

Cependant, n'a-t-elle pas la chance de sortir du déclassement de la géostratégie mondiale dont elle fait l'objet par son organisation en ensembles régionaux?

Dans les développements qui suivent, il sera traité successivement, du constat sur le déclassement du continent noir de la géostratégie mondiale, puis de son organisation en ensembles régionaux, solution possible pour sa sortie du marasme.

CHAPITRE I : DECLASSEMENT DE L'AFRIQUE DE LA GEOSTRATEGIE MONDIALE : CONSTAT

Dans ce premier chapitre, après avoir traité du constat général sur la situation de l'Afrique depuis la nuit des temps jusqu'à nos jours, il sera étudié plus en détail, les causes tant endogènes qu'exogènes qui militent en faveur du déclassement.

I) - CONSTAT GENERAL .

Depuis longtemps, depuis toujours pourrait-on dire, l'Afrique est l'objet malheureux d'une histoire faite et écrite par les autres.

Isolée des principaux courants du commerce mondial par les vents de l'Atlantique et par les déserts, par sa position géographique enfin, son retard sur les autres en fit la proie des prédateurs. La traite des Noirs enrichit les razzieurs et roitelets africains qui vendaient les esclaves aux négociants arabes puis européens du bois d'ébène, et elle affaiblit les régions côtières qui auraient pu nouer les contacts commerciaux et contribuer au développement économique. Colonisée, mise en coupe réglée, elle est dépecée en découpages absurdes, les lignes frontalières comprimant entre leurs pointillés une matière humaine essentiellement fluide : à la différence de l'Asie, riche d'anciens Etats -nations, aux puissantes racines , à la différence même du Moyen-Orient, structuré sui generis par l'Islam , l'Afrique, essentiellement dénuée de civilisations endogènes de l'écrit, du construit permanent, était moins apte que tout autre continent à être organisée sous cette forme.

Les politiques d'Etat de l'ère coloniale furent largement parasitées par les lobbies du pillage primitif : des compagnies privées qui laissaient à l'Etat colonial les frais administratifs, et qui n'amortissaient en rien l'exploitation du milieu, des ressources et des hommes. Par ailleurs, le colonisateur créa à son image une élite indigène, magistrats à perruque pour le colonisateur anglais , hauts fonctionnaires en costume trois pièces pour le français, sergent-major braillard chez l'un, adjudant épais chez l'autre. L'accumulation excessive des rancœurs, des frustrations, des humiliations menait à la radicalisation du mouvement anti-colonial, les soviétiques soufflant sur les braises à mesure que l'Afrique devenait l'un des terrains de chasse et des enjeux de la guerre froide. La radicalisation <<sélectionna>> et propulsa vers les sommets les plus virulents, les plus démagogues, les plus violents, les profiteurs éhontés et les comploteurs les plus vils. Les structures créées par la lutte anticoloniale s'imposèrent << naturellement >> à l'indépendance, c'est-à-dire par la force.

L'histoire est ironie, écrit Hegel, ironie tragique, faut-il ajouter. Si le talon de fer de la colonisation méritait d'être écarté, si le besoin d'émancipation des peuples africains était pleinement légitime, les confiscations furent immédiates, continues, radicales. En toute bonne foi, des poignées d'intellectuels africains identifiaient leurs ambitions personnelles à l'indépendance nationale. A peine avaient-ils assis leur idéologie, souvent un « socialisme africain » bricolé hâtivement à la Sorbonne ou à la London school of economics, et accaparé le pouvoir entre les mains exclusives de leurs tribus et de leurs clans, que les militaires les balayèrent. Le pouvoir dans les sociétés africaines traditionnelles ne se partage pas. Plus que partout ailleurs, l'Etat est en Afrique le grand, le seul moyen d'accumulation de richesses, et sa monopolisation, la promesse de la fortune. Sous les dehors trompeurs d'une modernité politique superficielle, les soldats étouffèrent non seulement toute liberté politique, mais aussi toute possibilité de développement d'entreprises industrielles et commerciales prospères: les dictatures militaires issues d'innombrables putschs sont toutes des kleptocraties. La corruption est le masque de l'accaparement.

Une décolonisation manquée, des politiques néocolonialistes de la part des anciens maîtres, plus soucieux de maintenir des statu quo où des réseaux politico-mafieux faisaient de juteux bénéfices, ont fait d'un grand nombre de pays africains des souverainetés fictives, des res nullius, épaves flottant à la surface du système international, dans un continent ravagé. Les guerres interminables, les seigneurs de la guerre se conjuguent aux épidémies pour empêcher le décollage économique du continent. La porosité des pseudo- Etats en fait des proies idéales pour les commerces internationaux illégaux, dont les miettes viennent renforcer l'emprise sur le pouvoir des kleptocrates, comme l'a montré la triste histoire du Nigeria, accablé qui plus est par la malédiction pétrolière.

En Afrique du Sud, une bourgeoisie noire a pu prendre un certain essor à l'ombre des monopoles boers et des monopoles anglophones, l'exceptionnelle figure de Nelson Mandela, l'implication de la communauté internationale et l'importance des minorités ont permis d'empêcher le scénario traditionnel de la confiscation totale du pouvoir par une ethnie qui rafle tout. Malgré ses problèmes aigus, démographiques, économiques, de santé publique, d'immigration, l'Afrique du Sud est le seul grand espoir de l'Afrique, dont les autres géants à commencer par le Nigeria, sont d'effroyables désastres.

La guerre comme moyen de régler les antagonismes qu'aucun mécanisme ne permet de conclure par voie de compromis continuera d'ensanglanter l'Afrique. La misère continuera de causer de vastes migrations. L'Afrique est le théâtre d'une longue crise de stabilisation, une guerre de trente ans et plus, déclarée par aucun mais pratiquée par tous.

De plus, elle représente presque le quart de la superficie émergée de la planète, dix fois le territoire de l'Union Européenne, et le double de sa population. Ses composantes politique, démographique sont très variées(cinquante quatre Etats aux populations noires, blanches, arabes, métis etc...) avec une diversité linguistique remarquable à situation économique très critique(le PIB de l'Afrique du Sud représente 40% de celui du continent).

Suite à cette vue d'ensemble, sur la dégradation continue de la situation du continent , il sera étudié en détail, les causes tant endogènes qu'exogènes, sources de son malheur.

II) – CAUSES ENDOGENES ET EXOGENES .

Elles constituent les causes qui sont internes et externes à la situation du continent.

A- CAUSES ENDOGENES.

Elles sont celles dues au continent même

A-1) SITUATION PHYSIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DU CONTINENT.

a) POSITION PHYSIQUE DU CONTINENT.

La superficie du continent africain représente le quart de la superficie émergée des eaux. Ironie du sort, cette superficie se trouve être comprise entre déserts et forêts(voir carte en annexe), ce qui explique dans l'histoire les fortes migrations de certains peuples du nord vers le sud à la recherche de bonnes terres pour l'agriculture ou pour les pâturages. De ce fait, des accrochages ont fréquemment lieu entre agriculteurs et éleveurs, souvent des transhumants. La désertification et la perte de terres cultivables sont inquiétantes à cause des feux de brousse et de la sécheresse ce qui fait que, la situation démographique mérite une attention particulière.

b) SITUATION DEMOGRAPHIQUE.

b-1) CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS.

Selon les estimations de l'ONU en 1999, la terre comptait six (06) milliards d'habitants et le chiffre de huit (08) milliards sera atteint à l'horizon 2025. En ce qui concerne l'Afrique et surtout dans sa partie subsaharienne, avec une densité moyenne qui atteint tout juste 25 habitants au kilomètre carré, elle demeure un continent peu peuplé avec beaucoup d'analphabètes, surtout en comparaison avec le taux mondial. Ce qui est frappant, c'est que, en se référant aux dernières données statistiques en matière de population, elle est en pleine croissance démographique. A cela, s'ajoute la transformation la plus spectaculaire dans le domaine de l'urbanisation. Un phénomène s'observe alors; c'est celui du rythme de la croissance urbaine, nettement supérieur à celui du développement des infrastructures. En estimation, la population de l'ouest africain représente 40 % de la population totale de

l'Afrique. L'Afrique de l'Est rassemble 37 % des habitants. Pour l'Afrique Australe et la partie intermédiaire, elles comptent respectivement 8% et 15 % de la population.

b-2) MIGRATION DES POPULATIONS VERS LA ZONE COTIERE

Dans les zones côtières, on note une grande concentration des populations dans les grandes villes portuaires. En effet, ouvertes vers l'Atlantique et le commerce extérieur, ces grandes villes situées sur la côte d'Afrique de l'Ouest ne cessent de croître à une allure on ne peut plus vertigineuse. Elles ressemblent de plus en plus à un cordon urbain bientôt ininterrompu.

On remarque de nos jours que les migrations s'exécutent en deux temps: c'est-à-dire; vers le sud; puis vers la côte

b-3) SOUS-PEUPLEMENT DE L'INTERIEUR

Contrairement aux précédentes régions, les régions du centre sont moins peuplées. Elles ne retiennent pas l'attention des populations parce que, souvent désertiques et peu propices aux cultures. Il existe de vastes zones où les densités de population sont inférieures à 5 habitants au kilomètre carré et qui correspondent pour la plupart à de vastes forêts équatoriales, mais aussi à des espaces de forêts claires et de savanes réputées plus favorables à l'homme. Il faut mentionner que, la traite des noirs du côté atlantique qui s'était étendue pendant une grande partie du 19^e siècle à aussi aider au dépeuplement du continent.

Ce dépeuplement est aggravé par les conditions d'existence du fait d'une pauvreté sans précédent, assortie de maladies incurables dont le sida.

A-2) LE SIDA: MALADIE PANDEMIQUE POUR LE CONTINENT NOIR.

Alors que déjà l'Afrique est soumise aux effets pervers du paludisme, le sida vient pour sa part compliquer les conditions de vie par les milliers de victimes qu'il fait tous les jours.

En effet, le sida se présente comme le problème majeur de l'Afrique au début du 21^e siècle et des générations à venir. A la fin de l'an 2001, environ 70% des personnes atteintes du VIH- sida dans le monde vivaient en Afrique subsaharienne(soit 28 millions sur 40 millions). La même année, 2,3 millions d'Africains sont morts de sida, soit plus de 6300 morts par jour. Au - delà de la seule souffrance humaine, des conséquences terribles ont révélé l'ampleur de la maladie: coûts pour les caisses publiques, conséquences économiques, perte de personnes à compétence et expérience, de productivité ou d'absentéisme dus à la maladie, baisses de revenus pour les ménages; les entreprises; les Etats ...

Par son ampleur, l'épidémie est entrain de réduire à néant les faibles progrès sanitaires et sociaux réalisés en Afrique où, dans certains pays, l'espérance de vie est retombée à des niveaux inconnus depuis les années 1960.

C'est dans ces conditions que persistent les problème de délimitation de frontières et les affrontement d'origines diverses: conflits dus aux bagarres entre agriculteurs et éleveurs, entre clans ou ethnies. Les conflits opposent les populations des Etats voisins pour des bouts de terre , voire confrontation entre des armées.

A-3) PERSISTANCE DES PROBLEMES DE DELIMITATION DES FRONTIERES ET CONFLITS INTERNES.

a) PROBLEMES DE DELIMITATION DES FRONTIERES

Les litiges territoriaux semblent être en Afrique la chose la mieux partagée, dans la mesure où toutes les grandes régions du continent ont été d'une manière ou d'une autre, concernées par ce phénomène.

- Afrique Septentrionale.

Le litige qui a opposé l' Algérie et le Maroc à propos du tracé de leur frontière, de l'exploitation du gisement de fer de Tindouf depuis 1963 est un conflit dormant malgré la SIGNATURE six ans plus tard d'un traité entre les deux Etats.

Toujours en Afrique du Nord, l'annexion en 1973 par la Libye de la bande d'Aouzou au détriment du Tchad a déclenché un affrontement armé entre les deux pays. A la suite d'un arrêt de la Cour Internationale de Justice, l'objet du litige a été rétrocédé au Tchad. La querelle n'a pour autant pas été totalement tue.

Afrique de l'Est.

En Afrique de l'Est, c'est l'Ethiopie et la Somalie qui se sont affrontées de 1977 à 1978 à propos de l'Ogaden, province revendiquée par la Somalie qui, il faut le rappeler, avait déjà en 1967 eu un conflit analogue avec le Kenya dont elle revendiquait la partie nord, en raison de la présence de populations somaliennes sur ce territoire. Tout récemment, l' Ethiopie est entrée en guerre contre l'Erythrée dont les forces ont attaqué en 1998 les positions éthiopiennes dans les zones frontalières.

Il est à mentionner que, le litige qui a opposé l'Ouganda et la Tanzanie portait sur une partie du territoire Tanzanien revendiquée par l'Ouganda. En 1979, des rebelles ougandais, partisans de l' ex- président Obota se sont réfugiés en Tanzanie et ont entraîné les troupes à envahir l'Ouganda.

Afrique Occidentale.

Sur la dizaine de conflits qu'a connu le continent, au moins trois peuvent être mis à l'actif de l'Afrique Occidentale. Il existe des contentieux territoriaux entre:

- Le Bénin et le Niger depuis 1963 à propos du statut de l'île de Lété;
- Le Cameroun et le Nigeria qui se disputent la Péninsule de Bakassi;
- Le Mali et le Burkina - Faso au sujet de l'Agacher, zone couvrant une superficie de 160km². Le litige entre les deux derniers pays ne prendra fin qu'en 1987, à la suite d'une décision de la cour de la Haye qui restitue au Mali 40% de l'objet du litige.

Le conflit qui oppose le Cameroun au Nigeria reste toujours d'actualité; il a éclaté depuis 1962, quand les populations de la Presqu'île de Bakassi ont demandé leur rattachement au Nigeria. La situation se compliquera avec la découverte du pétrole dans ces territoires. Plusieurs actions militaires ont mis au prise les deux pays en 1971; 1974; 1975; 1981; 1989 et en 1996.

b) AUTRES TYPES DE CONFLITS :

En Afrique de l'Ouest.

- Au Sénégal, depuis près de vingt ans, les affrontements entre les troupes sénégalaises et les indépendantistes de Casamance ont fait des milliers de morts. Le cessez-le-feu de 1995 n'a jamais abouti à des négociations. Après une accalmie de dix-huit mois, les combats ont regagné en intensité, la paix n'est pas encore au rendez-vous.

-En Guinée-Bissau, l'armée bissau-guinéenne s'est soulevée en juin 2000, contre le limogeage du chef d'état - major. Malgré l'intervention des troupes du Sénégal et de la Guinée, le président Vieira ne parvient pas à prendre le dessus sur la rébellion. Aujourd'hui, ce pays est en crise permanente.

-En Sierra Léone, la force d'interposition ouest - africaine, dirigée par le Nigeria en 2000, a rétabli le président Kabbah dans ses fonctions, auparavant, renversé par un putsch. Des combats violents se sont poursuivis avec le mouvement rebelle RUF (Front Révolutionnaire Uni), resté très actif. Ce pays est toujours en effervescence.

-Au Nigeria, la région du delta du Niger d'où Abuja tire l'essentiel de ses ressources pétrolières est en proie à une guerre civile larvée. Malgré la présence massive de l'armée, les affrontements interethniques se multiplient.

-En Afrique du Sud, au Lesotho, cinquante huit personnes ont trouvé la mort lors d'affrontements à partir du 22 Septembre entre des militaires putschistes de ce royaume d'Afrique Australe et les troupes sud- africaines et botswanaises.

En Afrique centrale, c'est le comble.

-République Démocratique du Congo :

L'arrivée au pouvoir en 1997, du feu président Kabila n'a pas amélioré la situation dans ce pays. Kabila a affronté à partir du 02 août, une rébellion soutenue par l'Ouganda et le Rwanda. Grâce à l'intervention de l'Angola et du Zimbabwe, Kinshasa avait gagné la bataille de l'Ouest. Les rebelles avaient conservé leurs positions dans l'Est. Malgré l'assassinat du leader kinois et la venue au pouvoir de son fils, la paix est encore loin de se faire réellement sentir. Toutefois, le pays se nourrit d'espoir à travers les négociations entre les belligérants sous le regard de la Communauté Internationale.

-Centrafrique : Entre - temps dirigée par l'ex - président Patassé, le pays a connu trois mutineries en 1996. Ces coups de force ont abouti à une intervention militaire interafricaine à Bangui. D'autres mutineries ont abouti au renversement de ce dernier et la paix relative qu'on y observe ces temps-ci est due à la présence de troupe africaine.

IL serait inopportun de ne pas évoquer la situation, au Burundi, au Rwanda et en Ouganda.

-Burundi : La guerre civile qui a opposé le gouvernement " Tutsi " de Pierre Buyoya aux milices hutues a fait plus de 150 000 morts depuis la fin 1993 essentiellement des civils. Les populations rurales ont été regroupées dans des camps placés sous contrôle militaire. La Communauté Internationale y poursuit ses efforts pour l'avènement d'une paix durable.

-Rwanda : Arrivé au pouvoir après le génocide de 1994, le Front Patriotique Rwandais n'a pas réussi à pacifier l'ensemble du territoire. Les massacres de civils continuent, notamment dans le Nord - ouest du pays où les milices hutues sont particulièrement actives. Là encore, les plaies sont loin d'être pansées malgré les efforts de la Communauté Internationale.

-Ouganda : Ce pays a été en proie à des rebellions dans le nord et le Sud -ouest. Le président Yoweri Museveni a accusé le Soudan de soutenir ses opposants.

Parmi la série des pays en proie à la guerre civile, on doit noter le Soudan et la Somalie, où chez le premier, une guerre civile a opposé le régime islamiste de Khartoum à la rébellion sudiste de John Garang depuis le milieu des années 80. C'est l'une des principales causes de la famine qui sévit dans le pays.

-En Somalie, depuis 1991, des factions claniques se disputent le pays. La Communauté Internationale n'y est pas intervenue, échaudée par l'échec de son opération militaro - humanitaire de 1994.

-Au titre des conflits qui secouent actuellement l'Afrique et particulièrement le continent à l'Ouest, il y a lieu de citer le cas de la Côte - d'Ivoire qui depuis l'an 2000 connaît la

violence. Cet état de chose met en péril, l'économie des pays francophones dans la mesure où Abidjan constitue un modèle pour les autres capitales de la sous-région.

La plupart des conflits sont en attente de résolution suite à des difficultés qui sont dues au mauvais fonctionnement des organisations ou institutions dénudées au préalable de dispositions juridiques ou au nom du principe de non-ingérence dans les affaires des Etats .

A-4) PRINCIPALES DIFFICULTES POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS : la volonté de non-ingérence.

Dans le domaine des questions politico-militaires et du règlement des conflits, l'OUA(Organisation de l'Unité Africaine), ex-Organisation continentale, dont l'organe suprême était la Conférence des chefs d' Etats et de gouvernements, dépositaire du pouvoir de décision, a été beaucoup handicapé dans le règlement des situations depuis sa création, faute des clivages traditionnels entre ses membres tant modérés que progressistes, entre Noirs et Arabes, francophones et anglophones. Somme toute, son action a été paralysée. Certaines crises lui ont même été dommageables. L' OUA n'a, par exemple, rien pu faire d'autre que de condamner les tentatives répétées de la Somalie pour conquérir l'Ogaden, alors qu'il s'agissait là pour l'Organisation d'un enjeu essentiel puisqu'il concernait le principe fondamental de l'intangibilité des frontières.

Ces conflits armés dus aux problèmes frontaliers et à d'autres types de motivation sont encouragés par la prolifération des armes légères sur le continent.

A-5) PROBLEMES DE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET COUPS DE FORCE MILITAIRE.

a) PROLIFERATION DES ARMES LEGERES

Les Etats africains de façon générale, sont aujourd'hui gravement menacés par le développement frénétique de la criminalité qui dispose désormais d'un espace croissant que lui ont ménagé la modernisation des moyens de communication, les nouvelles acquisitions techniques et les avancées technologiques.

En outre, la grande criminalité a définitivement bousculé les limites des Etats pour se mouvoir dans un espace transnational et international. Elle trouve sa traduction d'une part dans les manifestations de violence (hold- up, attaques à mains armées etc.) qui s'appuient essentiellement sur le trafic de drogues, de cigarettes, et le trafic d'armes, d'autre part dans des attaques plus insidieuses visant les fondements économiques des Etats (faux monnayage par exemple). Il est en effet établi que, le trafic d'armes, le terrorisme, le faux monnayage, et le trafic de drogue sont souvent intimement liés: l'argent sécrété par le trafic de drogue ou

de cigarettes est investi dans le trafic des armes qui assure au terrorisme la logistique. A son tour, le terrorisme garantit au trafic de drogue ou de cigarettes sa pérennité, les deux phénomènes, ouvrent à la circulation des petites armes des avenir fort préjudiciables à la sécurité humaine.

La sous - région de l'Afrique de l'Ouest a été par moments et continue d'être secouée par des conflits armés qui ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines notamment des femmes et des enfants, des déplacements de populations, la destruction des infrastructures, entravant ainsi les efforts de développement.

En Europe aussi bien qu'en Afrique, on estime que 80 % des conflits armés survenus depuis la fin des années 80 sont des conflits armés internes, dans lesquels les armes de prédilection sont les armes légères.

En ce qui concerne l'Afrique, en occurrence, la Somalie, la Mozambique, la Namibie, l'Angola, le Libéria, le Rwanda, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone et la République Démocratique du Congo, pour ne citer que ceux-là, ce sont les mêmes principales caractéristiques, avec environ 80 % des victimes qui sont des civils. Les armes légères possèdent un certain nombre de caractéristiques qui en font l'instrument le plus souvent utilisé dans de nombreux conflits contemporains, particulièrement dans les cas de luttes internes, de crimes organisés et de terrorisme. Tout en étant relativement peu coûteuses, elles sont de plus en plus meurtrières; faciles à transporter et à cacher, d'entretien et d'usage faciles. Dans de nombreuses régions, il est facile de s'en procurer de façon illicite ou licite du fait de leur grande disponibilité.

Des groupes rebelles ou de simples contrebandiers d'armes se placent généralement aux frontières et s'adonnent à des trafics d'armes.

Un regard rétrospectif dans les années 60 à 70 et même au-delà montre combien il ne serait pas superflu d'évoquer les coups d'états militaires.

b) COUPS D'ETAT MILITAIRES.

L'Afrique dans sa partie occidentale, a été confrontée à une instabilité chronique caractérisée par la multiplication des conflits et des coups d'états militaires. A en croire à l'histoire, le Bénin (ex - Dahomey), aussi appelé Quartier Latin de l'Afrique, était champion dans ce domaine. On y compte plus de sept (07) coups d'états dans la période. Les autres militaires de la sous- région venaient s'y initier pour en exécuter chez - eux.

A-6)-AJUSTEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE: manque de bonne gouvernance.

Ici, le comportement des dirigeants africains a dépassé négativement les bornes. La réaction des acteurs étrangers face au phénomène montre que de telle situation porte gravement atteinte non seulement à l'honneur et à la crédibilité de ceux qui doivent donner l'exemple mais contribue au maintien du continent dans son état de sous-développement voire à son déclassement objet de ces travaux. En effet, assiégé et interpellé en octobre 1988 par un verdict du tribunal des Peuples, qui tenait ses assises annuelles à Berlin et qui clouait au pilori les actions du F M I et de la Banque Mondiale, le Directeur du F M I, démissionnaire aujourd'hui, Monsieur Michel Camdessus, dans une interview exclusive, eut ce cri du cœur: « Laissez -moi dire ceci: il y a des choses vraiment criminelles qui sont responsables de la situation actuelle des pays en développement, je veux parler de la corruption de ces gens que leur égoïsme pousse à placer tout leur argent à l'étranger, causant une fuite terrifiante des capitaux. Il y a des politiciens qui négligent de traiter en temps utile les problèmes urgents et préfèrent espérer perpétuellement un miracle. Je qualifie tous ces comportements de criminels(...). Il n'y a qu'à regarder dans les pays où la population ne dispose même pas des denrées de premières nécessités. Notre rôle, à la Banque Mondiale et au FMI, est précisément d'agir à l'encontre de ce genre de perversion et de les combattre.

Et c'est ce que nous faisons.>>.

Les causes profondes de la faiblesse de la performance passée sont à rechercher, entre autres, dans l'absence de moyens au service d'une volonté. A la stricte volonté des Etats à faire respecter leur <<pré-carré>> s'est ajoutée l'absence chronique de moyens, surtout financiers.

L'initiative dans le secteur privé et les mécanismes du marché sont importants, mais ils doivent aller de pair avec une bonne administration, une fonction publique efficace, un système judiciaire fiable et une administration comptable responsable de ses actes. Aux causes endogènes s'ajoutent celles exogènes.

B – CAUSES EXOGENES.

Elles ont leurs origines tant dans l'histoire que dans le présent. C'est le cas par exemple des roitelets ou des empires dans lesquels les souverains vendaient leurs administrés, ici l'économie du continent est largement concernée de même que les forces armées etc...

B-1- LA TRAITE DES NOIRS.

Sans vouloir nous attarder sur ce commerce qui avait eu cours dans les siècles passés, il ne serait pas superflu de mentionner ici qu'il a vidé le continent noir de ses bras valides dans la mesure où il fallait remplir des conditions de santé hors du commun pour être

une marchandise crédible. Nous citons: (... alors que les Indiens appelés aux mêmes travaux, mouraient comme des mouches).

Cette même situation fait penser à la chasse à l'homme qui a eu lieu dans la nuit des temps. A cette période a suivi, celle de la colonisation où les peuples colonisés n'ont pu être au bout de leurs peines avant de combattre de nouveau, aux côtés de leurs nations colonisatrices durant les guerres mondiales ou celles intermédiaires (guerre d'Indochine, d'Algérie etc...)

B-2- LA CONQUETE COLONIALE DE L'AFRIQUE.

Ce rappel peut paraître superflu mais il a son importance en ce sens qu'on ne peut comprendre les causes profondes des guerres qui ont meurtri l'Afrique, ni avoir une bonne appréciation des menaces que peuvent faire peser sur la paix et la stabilité du continent les frontières héritées de la colonisation sans se référer à la conquête européenne de l'Afrique.

B-2 -1- LE PROCESSUS DU PARTAGE DE L'AFRIQUE.

Partout sur le continent, ce processus a été identique et a obéi aux mêmes motivations.

L'histoire du partage de l'Afrique est donc celle d'une suite de conférences internationales, et de rencontres entre diplomates et dirigeants de nations rivales, avant d'aboutir à des solutions négociées.

Sans aucun doute la plus importante de ces conférences a été la conférence coloniale de Berlin sur la question du Congo (15 novembre 1884 -26 février 1885) qui a réuni les représentants de treize pays d'Europe, plus les Etats - Unis.

B-2-2- LES CONSEQUENCES DU PARTAGE.

Avant la conquête coloniale, l'Afrique était constituée d'un nombre important de royaumes et même de grands empires tels que l'empire Songhaï en Afrique occidentale, ou l'empire Zoulou en Afrique Australe.

Ces communautés disposaient d'une structure homogène et d'une organisation propre. Elles étaient généralement séparées entre elles par des frontières naturelles (cours d'eau, marais, montagnes, déserts etc...) qui en préservaient l'unité.

Le découpage européen eut pour conséquence majeure, de redistribuer les populations de ces royaumes et empires en de nouvelles entités politiques.

La répartition d'un même peuple entre plusieurs territoires administrés entre différentes métropoles impliquait non seulement la rupture de son unité culturelle, mais

aussi l'évolution de chaque hameau dans des cadres différents en fonction de la métropole dont il relève désormais.

L'Afrique répond à des théories et facteurs qui confirment son état de continent déclassé.

B-3- THEORIE –RETARD DE CROISSANCE- INEGALITE DANS LES ECHANGES.

B-3-1 THEORIE DES QUATRE CERCLES VICIEUX.

Dans ses travaux , monsieur François Perroux a retenu 04 facteurs qui justifient l'état des pays en voie de développement. L'Afrique n'en fait pas exception. Il s'agit des points suivants:

- 1) - taux de natalité, de mortalité et d'accroissement net de la population élevés (confère rubriques démographie et urbanisation ci – dessus).
- niveau des subsistances élémentaires faibles; la mortalité s'abaissant à la naissance, le taux d'accroissement s'élève et le niveau de subsistance diminue.
- 2) L'industrialisation suppose un développement de l'agriculture pour fournir les matières premières locales et augmenter les rations des travailleurs; pour équilibrer leur balance des paiements; mais l'Afrique au contraire; exporte ses produits agricoles et dans la plupart des cas, ses produits industriels (pétrole). Les investissements sont spécialisés, dominés par l'étranger et ne bénéficient pas toujours à l'agriculture.
- 3) Le revenu national dans chaque pays est bas; il y a donc peu d'épargne à investir. Il faut alors recourir à l'impôt (mais la masse imposable est faible) ou à l'investissement étranger (mais celui – ci imposera ses exigences); c'est ce qui est observé dans la plupart des pays africains.
- 4) L'économie est désarticulée; la consommation n'augmente pas systématiquement a avec le plan monétaire. Cinq autres phases sont à énumérer et sont des signes de retard.

B-3-2 CINQ PHASES, SIGNES DE RETARD DANS LA CROISSANCE

Le retard de croissance des Etats, selon le sieur W. Rostow, s'observe dans le passage de chacun par cinq phases successives :

- 1- sociétés traditionnelles
- 2- transition préparant le démarrage;
- 3- démarrage de l'économie;
- 4- marche vers la maturité;
- 5- ère de la consommation de masse

Or, il est constaté que la plupart des pays africains sont encore à la phase 1 ou 2 .

B-3-3- INEGALITE DES ECHANGES ET AUTRES FACTEURS DE RETARD

Les échanges sont inégaux, selon les travaux des sieurs G. Myrdal et A. Emmanuel. Vers les années 1970, ils mentionnaient déjà que, depuis les années 1950, les échanges commerciaux progressent en valeur entre les pays riches. En revanche, ils diminuent entre pays riches et pauvres. Les pauvres vendent moins chers leurs produits. Cet état de chose, ne laisse pas le continent africain du reste.

De plus, on assiste à une Afrique des ajustements, s'ajuster à la culture des nations colonisatrices(langues, religions), systèmes politiques(capitalisme, entre-temps socialisme, démocraties), s'ajuster économiquement, s'ajuster aux nouvelles technologies, s'ajuster à la mondialisation, encore, et encore etc...

Autres facteurs de retard sont que, les pays africains, après les indépendances ont subi dans le cadre de la guerre froide, l'influence soviétique à idéologie inadaptée au continent .

a) DES TENTATIVES DE REGROUPEMENT PEU SUIVIES

Des leaders se sont dégagés pour tenter des regroupements sous différentes formes d'idéologies . Il faut citer le feu ivoirien Houphouët Boigny en Afrique Occidentale et le roi Mohamed V à Casablanca , le ghanéen N'kruma, l'égyptien Nasser, le guinéen Sékou Touré, le malien Keita, l'algérien Ferhat Abbas. Leurs objectifs étaient la coopération et le regroupement en entités africaines. Dans ces rouages naîtra l'OUA. Mais, les tentatives ne seront pas pour la plupart du temps couronnées de succès à cause de l'influence de la politique extérieure et des armées.

b) DIVERSITE DES ARMEES AFRICAINES: difficultés dans leur mode d'action.

L'infinie diversité de l'Afrique se retrouve dans ses armées. Elles diffèrent tant par leur origine et leur culture que par leurs moyens et leurs relations avec le pouvoir légal ou les populations. Dans leur majorité, issues des traditions militaires françaises ou britanniques, elles ont ensuite évolué, en fonction des choix politiques de leurs pays, vers des armées populaires pour certaines, révolutionnaires pour d'autres ou tout simplement de type occidental. Il a existé et il existe encore de graves séquelles laissées par certains chefs militaires africains que sont les coups d'états militaires, le caractère tribal de la plupart d'entre elles. Il se pose le problème de coordination des actions à cause des langues (française, anglaise, portugaise, etc...).

Face à toutes ces causes et facteurs, il n'a autre alternative pour le continent que les regroupements en ensembles régionaux assortis d'une coopération dans tous les domaines.

CHAPITRE II : ORGANISATION DE L'AFRIQUE EN ENSEMBLES REGIONAUX : SOLUTION POUR SA SORTIE DU DECLASSEMENT DE LA GEOSTRATEGIE MONDIALE .

En parcourant les lignes ci- dessus, relatives aux causes endogènes et exogènes du déclassement du continent africain de la géostratégie mondiale, on pourrait croire que l'Afrique court vers un émiettement sans fin, mû par des forces incontrôlables qui la destinent obligatoirement à une sorte d'atomisation généralisée. Or, le spectre de cette scène continentale, comporte des éléments rassurants à cet égard. Aux facteurs qui multiplient les tendances de disparition du continent noir de la scène politique internationale, il convient de mettre en lumière un phénomène porteur d'espoir, qui apparaît comme un contrepois aux multiples divergences : c'est celui des regroupements en ensembles régionaux.

Les regroupements en ensembles régionaux ne datent pas de nos jours.

Le premier exemple qui vient à l'esprit est bien sûr celui du marché commun né des efforts de concertation des trois pays du Benelux, Belgique, Pays – Bas et Luxembourg auxquels se sont adjoints en 1956, les pays comme l'Allemagne Fédérale, l'Italie et la France qui, onze années avant étaient encore en état de guerre. Ce marché commun, inspiré dans un premier temps par un souci de croissance économique, s'est doté d'un certain nombre d'instances politiques visant à l'unification institutionnelle de l'espace ainsi créé. Le marché commun devenu aujourd'hui Union Européenne, s'est élargi à un certain nombre de pays, douze pays membres début de l'année 1994, quinze début 1995. Il est alors certain que les regroupements économiques régionaux font partie de l'histoire des relations internationales. L'Afrique pourra – t- elle s'en épargner, surtout dans son contexte actuel malgré l'existence d'anciens regroupements ?

A) ANCIENS ENSEMBLES REGIONAUX EN AFRIQUE.

Les pays d'Afrique, surtout sub-sahariens ont connu des tentatives plus ou moins heureuses de regroupements. La plus célèbre tentative en Afrique a été l'Organisation de l'Unité Africaine qui a compté plus de cinquante Etats. Il y a eu aussi des tentatives d'intégrations économiques régionales, comme la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ou l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale. Au nord de l'Afrique, en 1989, l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie ont décidé de

fonder l'Union du Maghreb, malheureusement cette structure, compte tenu de l'importance des antagonismes existant entre certains de ces membres est rapidement tombée en sommeil. Ces tentatives de regroupement n'ont souvent pas atteint les buts visés. Par exemple, c'est bien à cause de la volonté des Etats de ne pas voir l'OUA s'immiscer dans leurs affaires intérieures que l'institution n'a pu avoir qu'un rôle relativement faible dans le règlement des situations relevant de ses prérogatives et que ses décisions ne sont restées qu'à l'état de vœux pieux. L'OUA n'a pas su apporter une réponse satisfaisante aux problèmes économiques du continent. Certes, il y a bien eu le plan dit de Lagos en 1980. La création la plus spectaculaire fut le traité instituant la Communauté Economique Africaine prévoyant l'établissement d'un marché commun africain, d'un fonds monétaire et d'une banque centrale, dans un délai de trente ans ! Le traité fut signé lors du sommet d'Abuja en juin 1991. Malgré ces initiatives louables, le bilan reste controversé et marqué par l'absence de résultats significatifs. Il ne reste qu'au continent à évoluer par ensembles régionaux, par Union dans une coopération de tous les instants, débarrassée des intérêts personnels et égoïstes des dirigeants qui, pour la plupart mènent leurs pays à la dérive.

En effet, les influences extérieures ont considérablement été transformées à la fin de la guerre froide tant par la fin des influences des deux grandes puissances que par la recomposition des relations internationales. L'Afrique peut se sentir seule, elle a cependant une opportunité pour s'affranchir d'influences parfois pesantes et prendre son destin en main.. Les conditions semblent alors réunies pour restructurer la coopération des Etats à l'intérieur du continent africain.

B- AUX GRANDS MAUX, LES GRANDS REMEDES ET DISPOSITIONS.

Sous l'impulsion du colonel Kadhafi, qui effectuait ainsi un spectaculaire retour sur la scène internationale, eut lieu à Syrte en Libye un sommet extraordinaire des chefs d'Etats et de gouvernements africains (le quatrième dans l'histoire de l'Organisation).

C'est au cours de ce sommet que fut adopté le projet d'acte constitutif d'un nouvel instrument politique pour toute l'Afrique, en inspiration du modèle européen (UE), l'Union Africaine (UA), le 9 septembre 1999 sur la base de la charte de l'OUA et du traité d'Abuja de 1991. Ce projet, finalement voté par vingt sept chefs d'Etats s'est révélé bien en deçà du projet initial du dirigeant libyen (qui rêvait des <<Etats-Unis d'Afrique>>) dans le sens où il était privé de la plupart des mesures contraignantes et qu'aucun calendrier n'était imposé. L'année suivante, à Lomé au Togo, le trente sixième sommet de l'OUA a adopté ce projet et l'a soumis à la ratification des cinquante quatre Etats membres. Après avoir obtenu la

ratification des deux tiers des membres de l'OUA, l'Union Africaine (UA) a été officiellement proclamée en mars 2003 à Lusaka en Zambie. L'aboutissement, du moins le passage de l'OUA à l'UA ne s'est pas effectué sans la volonté de réussir d'une nouvelle génération de chefs d'Etats africains.

B-1-UNE NOUVELLE GENERATION DE CHEFS D'ETAT POUR L'AFRIQUE.

Avant la création de la nouvelle Organisation continentale, le rôle d'impulsion d'une diplomatie commune que joua l'OUA doit être rattaché aux changements intervenus sur la scène africaine. L'ère du pluralisme politique, dans laquelle sont entrés de nombreux Etats, a hissé au pouvoir une nouvelle génération de dirigeants plus conscients de la nécessité de renforcer entre eux les mécanismes de solidarité et qui, tout en étant plus pragmatiques que leurs prédécesseurs, sont davantage tenus de rendre des <<comptes>> à leurs opinions respectives. Hugo Sada affirme que <<la plupart des nouveaux dirigeants s'affirment être tous des partisans convaincus de la coopération et de l'intégration régionale, de la négociation et du règlement pacifique des conflits>>. A une vision politique intérieure plus ouverte a donc correspondu une vision plus cohérente de l'unité africaine et du fonctionnement de l'OUA à quoi succède la nouvelle. Cette vision cohérente a été utilisée comme un levier pour mieux assurer la présence de l'Afrique sur le plan international.

Parmi les hommes de la nouvelle génération, il faut citer le sud-africain Thabo Mbéki qui prouve que l'Afrique du sud en a terminé avec la politique de l'apartheid, le sénégalais Abdoulaye Wade arrivé au pouvoir après une transition démocratique, le nigérian Olusegun Obasandjo et aussi au Mali , au Niger , au Ghana de figures dignes. Certes, l'observateur avisé notera avec pertinence que d'autres chefs d'Etats s'accrochent à leurs fauteuils, en dépit d'apparentes formes démocratiques. Parmi ceux-ci certains ont des rôles de premiers plans comme le gabonais Omar Bongo, le zimbabwéen Mugabe, le libyen Kadhafi. C'est aussi vrai au Togo, en Erythrée ou au Soudan.

Le nouvel état d'esprit traduit le passage d'un panafricanisme militant utilisé le plus souvent à des fins de politique intérieure à un panafricanisme pragmatique ayant des objectifs peut-être plus modestes mais plus concrets et mieux adaptés aux défis auxquels l'Afrique est confrontée sur la scène internationale.

Peut-on déjà parler d'un nouveau départ avec la nouvelle Organisation et de nouveaux chefs d'Etats ?

B-2 DE QUOI ETAIT-IL FONDAMENTALEMENT QUESTION ?

Comme il a été déjà dit, le principal reproche fait à la défunte OUA était de n'avoir pas pu prévenir et régler les conflits entre les Etats membres et à l'intérieur des Etats. Parmi les raisons évoquées, celle de l'intangibilité des frontières alliée à celle de la non-ingérence s'est révélée déterminante.

B-3 QUOI ATTENDRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION CONTINENTALE (UA) ?

Il est constaté que, dans son article 4-b, l'acte constitutif rappelle le principe du <<respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance>>. Ce problème des frontières héritées de la colonisation pose de sérieuses difficultés aux populations africaines et est la cause de nombreux conflits comme évoquer plus haut. La seule réaffirmation d'un tel principe laisse penser que les jeunes pères fondateurs ont encore pas mal de chemin à faire pour envisager toute autorité supranationale et qu'ils n'envisagent absolument pas de transférer une quelconque parcelle de leur autorité.

Aussi vaut-il ici la peine d'évoquer le problème du droit d'ingérence. A cet égard, au sujet des interventions militaires extérieures en Afrique, que ce soit pour des motifs humanitaires ou tout simplement pour la défense de certains intérêts, y compris indirectement sous le couvert de l'ONU, le besoin viscéral de confirmer <<la non-ingérence d'un Etat membre >> n'a pas empêché les pays signataires de l'acte de reconnaître le <<droit de l'Union d'intervenir dans un Etat membre sur décision>> des chefs d'Etats prise collectivement et uniquement dans des cas graves tels que <<crime de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité>>. Apparaissent ainsi les contradictions d'un nouveau droit d'ingérence. On peut, en effet, se demander quelle sera la réaction des pays formant l'Union Africaine lorsque le droit, transformé en devoir par la communauté internationale, d'intervenir en cas de crimes contre l'humanité ou d'exactions graves se fera à l'intérieur même de leurs frontières et sans le consentement explicite d'un Etat membre. Il est aussi permis de s'interroger sur les capacités d'un chef d'Etat mis à l'index de reconnaître les faits qui l'incriminent et que l'on définit comme des cas graves. En cas d'investigation et de confirmation de ces faits, l'incertitude demeure également quant aux conséquences pratiques de tels principes sur le terrain. On peut enfin douter que tout acte d'ingérence d'une certaine envergure, concerté par des pays signataires de l'acte, puisse avoir une quelconque chance d'aboutir sans l'appui de puissances occidentales. D'ailleurs, rien n'est prévu dans l'acte dans la situation hypothétique où un Etat refuserait d'accepter le droit d'ingérence de l'Union même sur une base humanitaire. En dépit du rappel du caractère obsolète des

interventions militaires du type néo-colonial, l'efficacité très discutable de l'ingérence humanitaire liée à des possibilités d'effets retour non maîtrisés confirme l'impression de saut dans l'inconnu qui se dégage des précisions de l'acte fondateur de l'Union Africaine sur toute la question de l'ingérence.

Aux nouveaux types de dirigeants, il faut de la bonne gouvernance.

B-4—LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE.

<<Promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance>>, voilà des principes évoqués dans les textes de base de la nouvelle organisation ! En effet, dans son article 3-g, l'acte constitutif fixe un objectif ambitieux de bonne gouvernance. La même expression est reprise en tant que principe dans l'article 4-m6.

De quoi s'agit-il ?

Un grand nombre de pays de part le monde, y compris des Etats africains, ont opté pour des formes de gouvernement démocratique. La bonne gouvernance correspond à un certain nombre de critères qui consacrent l'idéal démocratique. Récusant les coups de force militaire, ces Etats sont ouverts au multipartisme et les choix exprimés par les citoyens sont respectés. Cela n'implique pas pour autant une sorte d'uniformité ou de standardisation des systèmes de gouvernance. Des concours de circonstances uniques peuvent prédominer dans certains pays et il peut être parfois utile de prendre en compte des contradictions entre divers groupes ethniques, régionaux ou religieux. Un autre point important de la bonne gouvernance concerne la constitution du pays. Il ne peut y avoir ainsi de dispositions concernant la durée et le nombre de mandats présidentiels changés au gré des circonstances. Il ne doit pas y avoir non plus de présidents à vie. Ce qui est vrai dans les affaires intérieures l'est tout autant entre les Etats. La bonne gouvernance privilégie ainsi le maintien de la paix, la maîtrise et le règlement des conflits. Les bonnes relations avec les pays voisins et une coopération mutuelle visant à prévenir et éviter les conflits sont, dès lors un des piliers de la bonne gouvernance. La bonne gouvernance vise aussi à promouvoir la stabilité dans chacun des pays ainsi que l'autodétermination des populations, à lutter contre les disparités entre les couches sociales et les sexes.

Cette énumération peut paraître pleine de bonnes intentions. A y regarder de près, pourtant, les Etats qui choisissent cette exigeante ligne de conduite ne peuvent qu'être amenés à favoriser une coopération efficace entre les pays et à œuvrer pour la stabilité et la paix du continent. En somme la bonne gouvernance est un <<bon gouvernement >> et deux volets indissociables y sont attachés : la responsabilité et la transparence. Le pouvoir n'est ni

un dû ni une propriété personnelle. La responsabilité désigne donc le fait de rendre des comptes devant celui qui a l'autorité, en l'occurrence le peuple. Parce que cela relève de la fiction, cela exige l'existence d'organes de contrôle et de procédures appropriées, c'est la transparence.

L'acte constitutif ne développe pas cette bonne gouvernance et, vraisemblablement, les auteurs ont bien pris soin de ne pas prévoir d'instrument pour l'évaluer dans les Etats. C'est certainement regrettable. Toutefois, la seule mention de cette notion dans l'acte constitutif est une marque positive de la volonté des chefs d'Etats de parvenir à une stabilité tant désirée. Il ne peut pas être exclu qu'elle soit utile pour l'Union pour fonder une action à l'encontre d'un Etat méprisant manifestement les règles de la démocratie. C'est peut-être un progrès modeste mais symptomatique de l'adhésion des africains aux valeurs qui ont fondé la prospérité des pays riches. L'ensemble des chefs d'Etats et de gouvernements en adoptant à Lomé l'Acte constitutif de l'Union Africaine, savent qu'ils s'engagent sur une voie inconnue à plusieurs titres. L'Acte crée des institutions inédites, ensuite, ils s'obligent implicitement à donner une importance à la société civile, enfin, ces mêmes chefs d'Etats reconnaissent que l'établissement d'une paix durable et le respect de l'Etat de droit appartiennent aux fondements de la prospérité du continent.

B-5 MISE EN PLACE D'INSTITUTIONS OPERATIONNELLES.

A peine l'Organisation continentale créée, des observations pertinentes sont faites sur certaines rubriques de la part d'observateurs avertis. Il est déploré la timidité du texte fondateur de l'Union. Selon certaines prises de position, la commission de l'UA doit être bien davantage que le Secrétariat de l'ex-OUA. Son rôle devait s'apparenter à la Commission Européenne pour «assurer la coordination et l'application des politiques décidées par la Conférence». «Les commissaires africains devraient être de vrais ministres.». Ce volontarisme va aussi pour le Parlement africain qu'ils voient comme une assemblée bicamérale capable de délivrer pour «droit de voter le budget de l'Union». De telles propositions font penser à une structure soit proche de l'Union Européenne soit franchement intégrationniste. La coopération étatique telle que l'Acte constitutif l'envisage ne va pas encore jusque-là. En tout état de cause, les institutions prévues par cet Acte doivent néanmoins devenir opérationnelles. Si le conseil exécutif composé des ministres des affaires étrangères est, d'emblée, apte à se réunir et travailler dans la mesure où il ressemble en de nombreux points au conseil des ministres de l'OUA, ce n'est pas le cas pour les nouveaux organismes. En effet, les articles 17-2 et 18-2 prévoient la création respectivement d'un parlement africain et d'une cour de justice. Les modalités d'organisation de chacun

doivent être définies dans des << protocoles afférents >>. Il faut donc attendre un sommet de chefs d'Etats et de gouvernements pour décider de ces protocoles . Le premier sommet de l'UA en février 2002 à Addis-Abeba, n'a pas abordé ces questions tant les chefs d' Etats ou leurs représentants étaient absorbés par la crise en Côte d' Ivoire. La question est donc de savoir quand ces institutions auront des protocoles pour fonctionner, avec quels moyens et pour quelles missions ? Les mêmes interrogations portent sur la Commission. Il en va de la crédibilité de la nouvelle institution continentale. C'est donc un défi de première importance pour l'Union.

B-6 QUE DIRE DE LA SOCIETE CIVILE ?

Pour parler d'une bonne gouvernance et de transparence , il y a lieu qu'en tout point de vue que la société civile soit intimement associée à la vie du pays et soit reconnue comme telle. Selon certaines écoles, la société civile représente tout ce qui n'est pas l'Etat et les interventions de l'Etat doivent être << réduites au strict minimum>>. Dans la mesure où l'Etat<< n'a nullement le monopole de l'intérêt général >>.Le concept de bonne gouvernance trouve un champ d'expression connu. A ce titre, la volonté des chefs d'Etat de créer un parlement africain représentant tous les africains est une initiative louable et ambitieuse, sous réserve qu'elle soit menée à son terme. Ce parlement est un moyen privilégié de représentation de la société civile. La place laissée au secteur privé dans l'économie mais aussi, en politique, à des partis d'opposition, est, de toute évidence, la reconnaissance du rôle joué par des institutions autres que l'Etat pour contribuer à développer le continent et affirmer son image de marque vis-à-vis de la Communauté internationale.

C'est la raison pour laquelle l'émergence de la société civile est nécessaire pour le continent. Elle est un défi à relever car , comme pour les institutions à rendre opérationnelles, elle contribue à asseoir l'autorité de l'Union et assurer sa crédibilité. Le continent ne peut pas prospérer s'il n'y règne pas une paix durable.

B-7 LA PROSPERITE PAR L'ETABLISSEMENT D'UNE PAIX DURABLE.

La réalité d'une coopération réaliste et effective trouve, enfin, un champ d'action privilégié dans la promotion d'une paix durable sur le continent et le respect de l'Etat de droit. La place de l'OUA dans le règlement des conflits a été étudiée précédemment sans qu'il soit nécessaire d'y revenir. Trois puissances occidentales (les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France) ont décidé à partir de 1997 de coordonner leurs programmes afin de mieux conduire leurs actions dans le domaine de la sécurité en Afrique. Ainsi sont nés le concept

français du <<Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix(RECAMP) et l'initiative américaine (African Crisis Response Initiative) (ACRI).

Après l'intervention de la France en République Centrafricaine en 1996, la France a transmis sa mission de contrôle à la Mission Interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB). Cette force africaine, soutenue par des éléments français a été la première expérience réussie d'une intervention africaine au profit d'un autre pays africain. Cette mission a ensuite été relevée par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine(MINURCA) dont le mandat se déclinait en :

- le maintien de la sécurité, de la stabilité et de la liberté de circulation à Bangui ;
- la réintégration et le stockage des armes des belligérants ;
- la formation des forces de police.

Cette expérience réussie a poussé la France à développer un concept permettant aux pays africains de contribuer significativement au maintien de la paix sur le continent dans un cadre international garanti par l'ONU et l'OUA(ex-Organisation continentale), en exploitant la capacité et surtout la volonté de ces pays de prendre en charge leur propre sécurité.

B-8 QUELLE OPPORTUNITE POUR L'AFRIQUE A TRAVERS LE PROGRAMME(RECAMP) !

En parfaite cohérence et s'inscrivant totalement dans la politique française de sécurité et de défense, en Afrique, le programme RECAMP vise sous l'égide de l'ONU et en accord avec la structure continentale, à aider au renforcement des capacités militaires des pays africains afin de leur permettre de mener , s'ils le désirent, des opérations de maintien de la paix sur le continent.

Il contribue également au renforcement du rôle des organisations sous-régionales africaines en matière de sécurité, dans un climat de confiance mutuelle.

Il s'appuie sur les principes suivants :

-multilatéralisme de la participation : grandes puissances(dits pays donateurs) et Etats africains (dits pays contributeurs) qui réalisent la dotation matérielle ou financière et soutien logistique ;

-ouverture à tous les pays africain volontaires ;

-non-permanence des forces mais capacités constituées de modules rapidement mobilisables ;

- recours aux structures et capacités militaires existantes dans les pays africains ;
- transparence des contributions ;

- mission d'intervention qui se limite au maintien de la paix et aux missions à caractère humanitaire.

Tandis que la France de son côté appuyait RECAMP , les américains contribuaient à la paix par ACRI.

ACRI est l'initiative américaine qui cherche à aider les nations africaines à répondre aux crises humanitaires et aux missions de maintien de la paix dans leurs régions. Le déploiement d'unités entraînées selon l'initiative ACRI est une décision souveraine des Etats partenaires de l'initiative en réponse à une demande d'une organisation politique internationale telle que l'ONU ou l'OUA et maintenant l'UA ou une organisation régionale telle que la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest . Depuis 1997, des entraînements ont eu lieu au Ghana, au Mali, au Sénégal, au Bénin et au Malawi. Comme RECAMP avec la France, les unités intervenant dans le cadre de ACRI sont soutenues par les Etats-Unis.

Les pays africains ne sont pas seuls pour résoudre leurs conflits. L'aspect novateur des concepts français, américains et britanniques est de laisser l'initiative aux africains par l'intermédiaire des Etats ou organisations internationales.

Compte tenu de l'impérieux besoin de paix que connaît le continent pour amorcer un développement économique, la mise en œuvre de ces initiatives par l'Union Africaine sera un défi au même titre que les deux précédents pour asseoir son autorité. Ces approches de solutions étant déjà des acquis et dont la poursuite dépend de la volonté des africains eux-mêmes à prendre en main leur destin, en matière de sécurité et de défense, qu'en est-il sur le plan économique ?

B-9 AU PLAN ECONOMIQUE : intégration régionale solution pour le développement.

Depuis 1990, les différentes structures qui se mettent en place d'une façon accrue montrent un certain réalisme dans la recherche de la coopération entre les Etats. Comme il a été déjà abordé dans le paragraphe sur les sortes de regroupements régionaux et les niveaux de coopération, il existe une coopération régionale poussée jusqu'à l'intégration qui concerne essentiellement le développement économique. Le niveau continental offre un niveau politique de coopération. Enfin ignorant la position géographique des pays , le NEPAD pourrait se présenter comme le lien d'une recette et surtout la dynamique de la coopération africaine.

En dehors de l'OUA ex-organisation continentale cédant la place à l'UA, il faut encore rappeler l'existence d'organisations régionales ou sous-régionales (selon que la

référence est le continent ou les Nations Unies) sont nées, portées par une volonté politique localisée. Compte tenu de la diversité de leur réussite une description des seules organisations efficaces, selon un critère géographique s'impose.

En Afrique de l'Ouest ;

Les pays de la zone franc se regroupent au sein de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest(UEMOA), fort de huit membres. Existant depuis 1995, leur force réside dans leur monnaie commune dont la convertibilité est garantie par le trésor français. A partir d'une union monétaire est recherchée une union économique. Ensuite, le poids lourd de cette union était la Côte d'Ivoire aujourd'hui en mauvaise posture due aux conflits armés, (3è PIB de Afrique).

La communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO) est une organisation plus ancienne(1975), plus vaste (seize membres) mais moins avancée en terme d'intégration que l'Union Economique Et Monétaire Ouest Africain (UEMOA). Disposant d'une force militaire(Economic Community Monitoring Group ECOMOG), la CEDEAO avait tendance à s'en tenir à un rôle plutôt politique. Elle a l'ambition de parvenir à une monnaie commune dans un très court terme. Les poids lourds de la Communauté sont le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

En Afrique Centrale ;

La Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale(CEMAC) compte sept membres dont le point commun majeur est d'avoir une monnaie commune : le franc CFA. La faiblesse de la CEMAC tient aux faibles échanges interrégionaux (moins de 2%).

En Afrique Orientale ;

Le Commons Market of Eastern and Southern Africa(MOMESA) compte vingt et un membres de l'Egypte au sud de l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Sud) et existe depuis 1994. L'objectif général est de favoriser le libre-échange, de remédier aux faiblesses structurelles et de promouvoir la stabilité et la paix.

La East African Coopération(EAC) a été relancée en 1996. Forte de dix membres, elle vise à former un bloc cohérent par le développement d'infrastructures économiques.

En Afrique Australe,

La Southern African Développement Community(SADEC), créée en 1992, est forte de quatorze membres tous situés en Afrique Australe et dont le plus au nord est la République Démocratique du Congo. Il s'agit d'une structure de coopération pour les Etats de la région visant à favoriser les échanges économiques.

En Afrique du nord,

L'Union de Maghreb arabe (UMA) existe depuis 1989 et comprend l'Algérie, le Maroc, la Libye, la Mauritanie et la Tunisie. L'Union vise à la constitution d'un ensemble régional intégré pour l'heure à l'état de projet.

Divers traits caractérisent ces organisations régionales. De création récente pour la plupart (années 90), elles sont organisées suivant des architectures voisines (conseil de chefs d'Etats, conseil des ministres, secrétariat). Elles ont toutes pour objectifs d'améliorer les échanges économiques entre les membres par l'harmonisation des législations, le développement des infrastructures, la suppression des droits de douane et la promotion de la paix et de la stabilité. Elles prouvent ainsi que le développement économique passe par des coopérations fondées sur des réalités communes à une échelle inférieure à celle du continent africain. Elles n'ont pas la même ambition que l'Union africaine et agissent en complément de l'Organisation continentale. D'ailleurs, le 37^e sommet des chefs d'Etats et de gouvernements, réuni à Lusaka en juillet 2001 a réaffirmé, dans une décision, à l'article 8-b-ii, « le statut des communautés économiques régionales en tant que piliers de l'Union africaine et la nécessité de leur participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre de tous les programmes de l'Union ».

B-10 UNION AFRICAINE ,RELEVÉ DE L'OUA.

L'Union Africaine est vue dans beaucoup d'études et d'articles avec scepticisme quand ce n'est pas critique. Le reproche le plus fréquent est de ressembler à la défunte OUA dont elle est issue.

B-10-1 DES MERITES DE L'OUA.

Un des mérites de l'OUA fut de donner une tribune à des chefs d'Etats sans laquelle leur existence aurait pu être précaire. Un autre mérite fut de contribuer à donner une place à l'Afrique dans les relations internationales. Ces qualités ont toute chance de demeurer dans la nouvelle Union Africaine..

B-10-2 L'UA NOUVELLE CHANCE POUR L'Afrique.

Compte tenu de la disparité des pays africains, de la taille du continent, du nombre important d'Etats qui le composent, il paraît indispensable de favoriser l'existence d'une institution dans laquelle les chefs d'Etats puissent se retrouver d'égal à égal

L'Acte constitutif de l'UA prévoit dans son article 17 la création d'un parlement panafricain dont les pouvoirs et le mode d'élection restent encore à déterminer. Sans laisser croire qu'il pourrait ressembler au parlement européen, il est permis d'envisager qu'il puisse être l'expression d'une société civile peu représentée non seulement à l'échelle du continent mais au sein même des démocraties naissantes. La réalisation d'une telle assemblée se

heurte certes à de nombreux obstacles matériels que le temps et la volonté politique peuvent résoudre.

Le rôle de l'Union Africaine dans la prévention et le règlement des conflits a été confirmé par le 37^e sommet de Lusaka qui, dans sa décision finale a décidé <<d'incorporer l'Organe central du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en tant qu'organe de l'Union>>. L'union se veut donc présente dans les conflits qui menacent la stabilité du continent.

L'Union Africaine situe ainsi sa coopération au niveau à la fois politique et continental. Elle entend être le porte-parole du continent dans les relations internationales et contribuer à maintenir les africains dans le concert des nations.

Les chefs d'Etat africains dans la recherche de solutions crédibles pouvant favoriser le partenariat inter-africains ont mis en place un nouveau cadre de partenariat : Le NEPAD.

B-11 Le NEPAD : Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique.

Outre la transformation de l'OUA en Union Africaine, la détermination des chefs d'Etat africains de prendre en main leur destin s'est exprimée par la mise en place du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique baptisé NEPAD. Il constitue la synthèse de plusieurs plans dont les plus connus sont le Millénaire africain plan (MAP) initiés par les présidents algérien, nigérian et sud-africain et le plan Oméga du président sénégalais Abdoulaye Wade. Globalement, le NEPAD propose une analyse de facteurs constituant des obstacles à une croissance durable de l'Afrique, présente une série de conditions préalables au développement et indique les domaines prioritaires pour l'allocation de ressources. Il propose ainsi huit initiatives auxquelles les pays africains sont censés prendre part, les incitant à accepter les règles et des disciplines contraignantes pour leur gouvernement. Il donne la priorité aux mesures d'urgence : sida, nouvelles technologies, accès aux marchés mondiaux par la suppression des subventions. Enfin et surtout, le NEPAD énonce les principes d'une nouvelle coopération de l'Afrique et de ses partenaires extérieurs.

Le NEPAD est essentiellement conçu, élaboré et préconisé par des dirigeants africains actuellement en exercice et qui se sentent engagés par sa réussite. Par ailleurs, il a été débattu et amendé par leurs collègues avant et après le sommet de Lusaka. Il est ainsi une preuve manifeste de l'acceptation des africains de leurs responsabilités et c'est un élément remarquable au vu de la situation économique et politique du continent. Le NEPAD exige des dirigeants africains des engagements et des obligations spécifiques. Les chefs d'Etats sont invités à jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre des différents programmes prévus par le plan. D'ailleurs, le plan prévoit un système d'examen par les pairs en vue de

favoriser l'obligation de rendre compte. Ce système peut être une voie ouverte à une sorte d'ingérence qui est ici vue comme saine. Autre qualité de ce plan repose sur les principes d'avantages, d'engagements, et de responsabilités mutuelles. Tout en formulant leurs stratégies globales de développement, les pays doivent non seulement s'attacher à relever les défis mais également chercher à tirer partie des opportunités et des potentialités qui existent chez eux.

La qualité du plan a eu l'occasion d'être comme sous la forme d'une invitation faite aux quatre présidents algérien, nigérian, sénégalais et sud-africain au sommet du G8 au Canada en 2002. Le NEPAD est un plan ambitieux qui se démarque des précédents (en particulier du plan de Lagos ou de celui d'Abuja) dans la mesure où il compte d'abord et surtout sur les Africains et l'Afrique. Il a en outre la qualité d'intéresser les partenaires de l'Afrique au sort du continent faisant admettre que sa sortie de la pauvreté est un gage de paix et de stabilité pour l'ensemble de la planète. Réaliste, soutenu par des dirigeants qui chacun a un poids régional reconnu (le Sénégal, l'Algérie, l'Egypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud), le NEPAD se présente comme, à la fois, le gage nécessaire à la bonne gouvernance et un moteur insufflant une dynamique à un continent qui en a tant besoin.

CONCLUSION

Au terme de ces réflexions, on peut sans doute dire que, le déclassement de l'Afrique de la géostratégie mondiale n'est pas un fait arbitraire. Il est une réalité dans la mesure où, les causes qui militent en faveur d'une telle situation sont là, objectives et pertinentes, voire, irréfutables. Elles se classent en causes tant endogènes qu'exogènes et poussent le continent noir à demeurer si l'on y prend garde, l'Afrique déchirée par des guerres, des violences, des violations des droits et de la dignité de la personne humaine. Une Afrique de peine et de souffrance, si bien qu'aujourd'hui on ne parle plus d'une Afrique en développement, mais d'une Afrique de reconstruction : reconstruire le Rwanda, le Libéria, la Sierra Léone, le Congo Démocratique, le Congo Brazzaville, la Côte- d' Ivoire, etc...

L'échec de toutes les tentatives : théories européennes, panafricaines, concertations, rencontres, est-il le fait d'une méthodologie mal élaborée, mal conçue et mal appliquée ?

La mondialisation a-t-elle d'autres défis que celui de la reconnaissance de la dignité et des droits imprescriptibles de la personne humaine à commencer par la paix et la tranquillité?

L'exigence de la paix reste une préoccupation et une aspiration légitime des peuples africains, loin de nous la prétention de faire de cette exigence une simple absence de guerres ni simple équilibre des forces opposées .

Aujourd'hui plus que jamais, c'est cette paix, cette exigence de la paix durable qui pourrait insuffler dans les pays africains, un nouvel ordre politique, l'équilibre dans le fonctionnement des institutions étatiques, la bonne gouvernance, la sécurité et la jouissance par chacun de ses droits légitimes. La paix est aussi une condition réelle de la sauvegarde de l'intégrité et de la souveraineté des nations.

L'organisation des élections libres et transparentes en vue de l'élection de responsables dignes reste une épreuve de vérité.

Par ailleurs, le mal du sida est pour le continent africain une question existentielle actuellement. L'analphabétisme aussi joue sa partition(79% des populations sur le continent sont analphabètes).

Face à toutes ces situations qui ne sont que des exemples pris parmi tant d'autres, quelle chance alors pour l'Afrique d'exister ?

Quelque lueur d'espoir existe pour ce continent qui , en dépit de tout, fait la préoccupation de l'opinion publique et privée africaine et bénéficie de l'attention toute

particulière de la communauté internationale. En d'autres termes, le peuple africain et ses dirigeants doivent prendre en mains leur destin.

.En effet, un proverbe stipule : << c'est en se mettant ensemble que ,les fourmis (maillant) d'une rive, gagnent l'autre >>. Les chefs d'Etats africains doivent conjuguer leurs efforts, mettre en commun leurs potentialités, le tout suivi d'une volonté inébranlable d'aboutir, en ne perdant jamais de vue la transparence dans la gestion des affaires par la mise en place d'institutions crédibles et fonctionnelles : l'organisation du continent en ensembles régionaux, la mise en place de système de coopération sous l'égide de l'Union Africaine(UA).

Là, l'Union Africaine(UA) a, plus que l'OUA qui n'a d'ailleurs pas démerité ,un grand rôle à jouer puisque, prenant la relève en pleine période de la mondialisation.

L'UA, succédant à l'OUA, a de nombreux points de similitude avec elle, la ressemblance ne saurait être niée. Néanmoins, la grande différence réside dans deux faits déjà largement évoqués dans cette réflexion, d'un côté, la prise de conscience des chefs d'Etat suivie d'une coopération renforcée, de l'autre , l'UA s'intègre dans une redéfinition plus large de la coopération entre Etats africains, cédant au réalisme des intégrations régionales.

Ce qui était le plus reproché à l'OUA fut l'incapacité à ne pouvoir régler les conflits.

Mais le pouvait-elle ? Tant les problèmes étaient si nombreux, face au manque chronique de moyens. L'ONU avec ses moyens plus consistants avait-elle pu résoudre définitivement les situations?

La tendance récente pour la nouvelle Organisation est de laisser, celles régionales à s'engager dans les conflits. A ce titre, ne voit-on pas en Afrique de l'Ouest la CEDEAO avec l'ECOMOG , intervenir, au Libéria, en Sierra Léone et maintenant en Côte- d'Ivoire?

L'institution continentale joue un rôle d'observateur, voire d'intermédiaire. Une évolution possible serait que, les institutions régionales fournissent les forces pour une action mandatée par l'Union Africaine. Elle doit donc servir de chapeau, d'instrument de veille et aussi comme un outil indispensable mais complémentaire , pour les organisations régionales et le NEPAD.

Enfin, l'espérance fait vivre dit-on. Les hommes politiques et le peuple africain doivent espérer et avoir la foi d'une manière réfléchie pour relever les défis, afin de réaliser les progrès souhaités pour la sortie du continent noir de son état de déclassement de la géostratégie mondiale

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I:DECLASSEMENT DE L'AFRIQUE DE LA GEOSTRATEGIE MONDIALE:CONSTAT	3
I)- CONSTAT GENERAL.....	3
II)- CAUSES ENDOGENES ET EXOGENES.	5
A- CAUSES ENDOGENES.	5
A-1) SITUATION PHYSIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DU CONTINENT.	5
a) POSITION PHYSIQUE DU CONTINENT.....	5
b) SITUATION DEMOGRAPHIQUE.	5
b-1) CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS.	5
b-2) MIGRATION DES POPULATIONS VERS LA ZONE COTIERE	6
b-3)SOUS-PEUPLEMENT DE L'INTERIEUR	6
A-2) LE SIDA: MALADIE PANDEMIQUE POUR LE CONTINENT NOIR.	6
A-3) PERSISTANCE DES PROBLEMES DE DELIMITATION DES FRONTIERES ET CONFLITS INTERNES.....	7
a) PROBLEMES DE DELIMITATION DES FRONTIERES.....	7
b) AUTRES TYPES DE CONFLITS :	8
A-4) PRINCIPALES DIFFICULTES POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS : la volonté de non-ingérence.....	10
A-5) PROBLEMES DE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET COUPS DE FORCE MILITAIRE.....	10
a) PROLIFERATION DES ARMES LEGERES	10
b) COUPS D'ETAT MILITAIRES.....	11
A-6)-AJUSTEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE: manque de bonne gouvernance.....	12
B – CAUSES EXOGENES.....	12
B-1- LA TRAITE DES NOIRS.....	12
B-2- LA CONQUETE COLONIALE DE L'AFRIQUE.	13
B-2 –1- LE PROCESSUS DU PARTAGE DE L'AFRIQUE.....	13
B-2-2- LES CONSEQUENCES DU PARTAGE.....	13

B-3- THEORIE –RETARD DE CROISSANCE- INEGALITE DANS LES ECHANGES.....	14
B-3-1 THEORIE DES QUATRE CERCLES VICIEUX.....	14
B-3-2 CINQ PHASES, SIGNES DE RETARD DANS LA CROISSANCE.....	14
B-3-3- INEGALITE DES ECHANGES ET AUTRES FACTEURS DE RETARD..	15
a) DES TENTATIVES DE REGROUPEMENT PEU SUIVIES.....	15
b) DIVERSITE DES ARMEES AFRICAINES: difficultés dans leur mode d'action.	15
CHAPITRE II : ORGANISATION DE L'AFRIQUE EN ENSEMBLES REGIONAUX : SOLUTION POUR SA SORTIE DU DECLASSEMENT DE LA GEOSTRATEGIE MONDIALE.	16
A) ANCIENS ENSEMBLES REGIONAUX EN AFRIQUE.....	16
B- AUX GRANDS MAUX , LES GRANDS REMEDES ET DISPOSITIONS.....	17
B-1-UNE NOUVELLE GENERATION DE CHEFS D'ETAT POUR L'AFRIQUE.	18
B-2 DE QUOI ETAIT-IL FONDAMENTALEMENT QUESTION ?.....	19
B-3 QUOI ATTENDRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION CONTINENTALE (UA) ?.....	19
B-4-LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE.	20
B-5 MISE EN PLACE D'INSTITUTIONS OPERATIONNELLES.....	21
B-6 QUE DIRE DE LA SOCIETE CIVILE ?.....	22
B-7 LA PROSPERITE PAR L'ETABLISSEMENT D'UNE PAIX DURABLE.....	22
B-8 QUELLE OPPORTUNITE POUR L'AFRIQUE A TRAVERS LE PROGRAMME(RECAMP) !	23
B-9 AU PLAN ECONOMIQUE : intégration régionale solution pour le développement.	24
B-10 UNION AFRICAINE ,RELEVE DE L'OUA.	26
B-10-1 DES MERITES DE L'OUA.	26
B-10-2 L'UA NOUVELLE CHANCE POUR L'Afrique.	26
B-11 Le NEPAD : Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique.	27
CONCLUSION	29

BIBLIOGRAPHIE

- <<L'Afrique au 20^e siècle.>> de Hélène d'ALMEIDA-TOPOR.
 - Mémoire de Géopolitique du chef de bataillon Benoît Roux.
- <<Et demain l'Afrique >> de Edem CODJO.
- Mémoire de Géopolitique du commandant Patrick Fontaine.
- << La Guerre au xx^l^e Siècle>> de Laurent Murawiec>>.
- <<Revue internationale et stratégie : l'Afrique entre guerres et paix>>.
33 Printemps 99
- <<De la Bonne Gouvernance>> de Sylvain Tshikoji Mbumba.

Fiche de présentation

1-<<L'organisation de l'Afrique en ensembles régionaux peut-elle favoriser la sortie du continent noir de son état de déclassement de la géostratégie mondiale ?>>

2- Colonel SEMEGAN L. COCOU Gendarmerie Nationale(BENIN-AFRIQUE)

3-31 Mars 2004

4- Division A Groupe A4

5- Mémoire de Géopolitique

6-SYNTHESE.

L'Afrique depuis longtemps, depuis toujours a été le continent à la traîne des autres sur la planète bleue. Aujourd'hui dans le cadre de la mondialisation, sa situation est aggravée face aux multiples défis dont elle est l'objet : misère et pauvreté chronique, économie en agonie, maladies dont le sida, conflits divers(frontaliers, claniques, ethniques), peines et souffrances, trafic de drogues, armes légères, grande criminalité etc...

Sur le plan international, de profondes mutations sont apparues dans le monde(effondrement du système soviétique, disparition du mur de Berlin),établissement d'un nouvel ordre économique mondial avec l'ouverture des marchés où le continent est absent, avec l'émergence des Etats-Unis comme seule hyper puissance. Le processus de démocratisation a pris place partout dans le monde avec le phénomène de la Mondialisation. C'est dans ces conditions que l'Afrique évolue, isolée parce que n'arrivant pas à s'accrocher, à s'adapter aux nouvelles données .

Cette situation préoccupante n'échappe pas heureusement à la nouvelle génération des chefs d'Etat et de gouvernement qui malgré la prise de conscience s'attèlent à défendre leur <<pré-carré>> au détriment de l'intérêt général du continent décadent

Néanmoins, il est à mettre à leur actif l' idée de mise en commun de leurs potentialités même si tous n'ont pas pris le pas(par exemple le passage de l'OUA à l'UA) , fort heureusement !

Face à cette volonté qui se trouve être aujourd'hui l'ultime gage pour le décollage économique du continent noir, la seule alternative n'est-elle pas son organisation en ensembles régionaux, pour sa sortie du déclassement de la géostratégie mondiale dont il fait l'objet ? C'était le thème du présent mémoire géopolitique sur lequel s'étaient portées nos réflexions.

7-Mots-clés : organisation, Afrique, ensembles régionaux, continent, géostratégie, mondialisation.